



FLASH INFOS COMMUNALES

Numéro 23 du 25 août 2025

Bonne rentrée scolaire à nos enfants pour l'année 2025/2026

Les vacances s'envolent, les agendas se remplissent. La rentrée approche à grands pas... et avec elle son lot de cartables à boucler. Une rentrée, c'est parfois un peu de stress, souvent beaucoup d'organisation... mais c'est aussi l'occasion parfaite de reconnecter à la réalité d'une transition vers la vie quotidienne.

Monsieur le Maire et l'ensemble des membres du conseil municipal souhaitent bon courage à tous les enfants pour la rentrée scolaire 2025/2026 qui se profile. Que cette nouvelle année scolaire soit remplie d'apprentissages, de découvertes et de belles rencontres.

La carte scolaire de l'Éducation Nationale pour les habitants d'Havernas

La carte scolaire permet l'affectation d'un élève dans une école, un collège ou un lycée général ou technologique correspondant à son lieu de résidence. L'affectation de votre enfant est donc garantie dans une école, un collège ou un lycée proche de votre domicile.

Toutefois, chaque famille a la possibilité de formuler une demande de dérogation de manière à scolariser son ou ses enfants dans un autre établissement. Attention, les demandes de dérogation sont satisfaites dans la seule limite de la capacité d'accueil des établissements sollicités.

La carte scolaire de l'Éducation Nationale pour les habitants d'Havernas :

- L'école primaire (classes de Maternelles et Élémentaires) de secteur pour Havernas est l'école publique de Villers-Bocage ;
- Le collège de secteur pour Havernas est le collège public Les Coudriers à Villers-Bocage ;
- La Cité Scolaire Amiens Nord représente les lycées publics de secteur pour Havernas (Lycée Jean-Baptiste Delambre & Lycée professionnel Montaigne).

Transports scolaires pour l'année 2025/2026

Chaque jour, la Région Hauts-de-France transporte 30 000 élèves de la Somme vers leurs établissements scolaires.

La Région Hauts-de-France organise et/ou prend en charge, sous conditions, le transport des élèves domiciliés dans la Somme, de la maternelle jusqu'au baccalauréat ou diplôme équivalent, à l'exception de ceux effectués par les élèves domiciliés et scolarisés au sein d'une même commune, dans Amiens Métropole.

Notre commune répond aux critères de gratuité des transports scolaires :

Pour bénéficier de la gratuité de leur transport scolaire, les élèves de la Somme doivent répondre aux critères suivants :

- être scolarisés de la maternelle jusqu'à la fin du deuxième cycle du secondaire (terminale ou niveau équivalent), dans un établissement public ou privé sous contrat avec l'Etat dans le respect de la sectorisation applicable à leur commune de résidence (ne sont pas concernés par cette règle de sectorisation les élèves des SEGPA, EREA, ULIS, MFR, lycéens et les élèves internes) ;
- avoir une distance supérieure ou égale à 3 km à parcourir à pied entre leur domicile et leur établissement scolaire, Pour les collégiens et les lycéens, ces derniers ne doivent pas être domicilié(e)s et scolarisé(e)s au sein d'Amiens Métropole.

Attention : la Région ne prend pas en charge les transports urbains réalisés sur les réseaux Ametis d'Amiens pour les élèves qui souhaitent emprunter ces réseaux de transports en complément pour se rendre dans leurs établissements scolaires.

Participation de la commune aux frais de restauration de nos collégiens

Comme suite à la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2022, il a été décidé que les collégiens demi-pensionnaires scolarisés au collège de secteur (Villers-Bocage) bénéficieraient d'une prise en charge financière de la commune à hauteur de 1,50 € par repas. Cette participation est prise en charge directement par l'intendance du collège.

Horaires des circuits de transports scolaires assurés par des autocars et strictement réservés aux élèves



HAVERNAS VERS ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE VILLERS-BOCAGE ET RETOURS

Fréquence	Arrêt	Horaire
Lundi - mardi - jeudi - vendredi	Mairie rue de la Bassée	08h 25
Lundi - mardi - jeudi - vendredi	Mairie rue de la Bassée	08h 50
Lundi - mardi - jeudi - vendredi	Mairie rue de la Bassée	16h 25
Lundi - mardi - jeudi - vendredi	Mairie rue de la Bassée	17h 00

HAVERNAS VERS COLLEGE LES COUDRIERS DE VILLERS-BOCAGE ET RETOURS

Fréquence	Arrêt	Horaire
Lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi	Mairie rue de la Bassée	08h 07
Mercredi	Mairie rue de la Bassée	12h 51
Lundi - mardi - jeudi - vendredi	Mairie rue de la Bassée	16h 31
Lundi - mardi - jeudi - vendredi	Mairie rue de la Bassée	17h 25



HAVERNAS VERS LYCEES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR D'AMIENS ET RETOURS

Fréquence	Arrêt départ	Horaire départ	Horaire arrivée
Lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi	Rue de la Carrière	06h 38	07h 35
Lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi	Rue de la Carrière	07h 23	08h 15
Lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi	Rue de la Carrière	09h 00	09h 50
Lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi	Rue de la Carrière	13h 05	13h 50
Lundi - mardi - jeudi - vendredi	Gare Routière Amiens	12h 15	13h 00
Mercredi - samedi	Gare Routière Amiens	12h 45	13h 30
Lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi - samedi	Gare Routière Amiens	17h 45	18h 30

L'accueil péri scolaire à HAVERNAS

L'accueil communal de vos enfants reprendra à la Médiathèque (côté Garderie) 3 rue de la Bassée, à compter du **lundi 1^{er} septembre 2025 à partir de 7 heures**. Leur encadrement sera assuré tout au long de la semaine par notre agente communale.

Horaires des matinées des lundis, mardis, jeudis et vendredis hors vacances scolaires : de 7h 00 à 8h 20

Un petit déjeuner sera toujours proposé aux enfants le matin, suivi du brossage des dents.

Un car affrété par la commune emmène ensuite vos enfants scolarisés à l'école de VILLERS-BOCAGE.

Pour la sécurité de nos jeunes enfants, ils sont systématiquement accompagnés par un agent communal durant les trajets en car vers l'école primaire de Villers-Bocage.

Horaires des après-midis des lundis, mardis, jeudis et vendredis hors vacances scolaires, au retour du car scolaire : de 17h 00 à 19h 00. Un goûter sera toujours proposé aux enfants en fin d'après-midi.

La commune vous propose également d'occuper et surtout d'animer les mercredis de vos enfants de 7h 30 à 18h00 avec la mise en place d'ateliers pédagogiques et d'activités manuelles ou ludiques, de loisirs créatifs, de jeux... Ces activités contribuent activement à l'éveil des jeunes enfants. De même, un mercredi par mois, les enfants sont emmenés à la salle des fêtes pour participer aux après-midis récréatifs (jeux de société, pétanque, ping-pong...) désormais ouverts à l'intergénérationnel et proposés par la Commission des fêtes « Chacuns pour Tous ».

Ces services sont dispensés gratuitement par la commune.

Attention, aucun repas n'est proposé par la commune le mercredi midi, charge aux parents de fournir à leurs enfants un repas froid ou à réchauffer sur place.

La Médiathèque d'HAVERNAS

Elle accueille les enfants scolarisés en maternelle et en primaire mais aussi les administrés qui le souhaitent dont les collégiens, les lycéens ou encore les étudiants, pour une découverte d'ouvrages et de prêts gratuits de livres. C'est l'endroit de la commune où sont archivés tous types de médias, d'œuvres d'art et de l'esprit issus de notre patrimoine culturel.

La Médiathèque d'HAVERNAS est ouverte à toutes et tous, chaque mercredi de 17 à 19 heures et chaque samedi de 10 à 12 heures.

Mairie d'HAVERNAS

09 56 17 58 97

1 Rue de la Bassée - mairie.havernas@laposte.net

Retrouvez l'ensemble de nos FLASH INFOS COMMUNALES sur le site internet de la mairie au lien suivant : <https://www.havernas.fr>